FICHE UE

1273

IDENTIFICATION
Section : Comptabilité
Intitulé de l'UE : Application professionnelle de l'outil informatique
Code de référence : 711802U32D2
Nombre de périodes : 60
Nombre de crédits ECTS : 4

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

A partir des pièces justificatives et dans le respect des dispositions légales,

- réaliser, après avoir adapté le P.C.M.N., un exercice comptable complet d'une entreprise commerciale ou industrielle depuis l'ouverture des comptes jusqu'à la fin de l'exercice, en assurant la tenue des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels ;
- justifier des écritures en droit comptable.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de l'unité d'enseignement « *COMPTABILITE GENERALE APPROFONDIE* » code-711203U32D2 de l'enseignement supérieur de type court.

FICHE UE

1273

Finalités particulières :

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant,

- de situer l'importance et le rôle du système d'information comptable dans la gestion de l'entreprise ;
- de développer des aptitudes à utiliser un environnement informatique en rapport avec la profession comptable, notamment par l'utilisation professionnelle de logiciels d'application en matière de comptabilité.

Contenu du cours

L'étudiant sera capable,

face à des situations courantes de la vie professionnelle illustrant le fonctionnement du système d'information comptable d'une entreprise, en utilisant les ressources d'au moins un logiciel comptable largement utilisé :

de réaliser un exercice comptable complet depuis l'ouverture des comptes jusqu'aux documents de fin d'exercice, en respectant l'ordre logique des opérations comptables, les procédures et les règles légales tout en justifiant ses choix méthodologiques ;
de contrôler les documents édités et d'opérer les corrections et ajustements nécessaires ;
de mettre en oeuvre des fonctionnalités avancées d'un logiciel comptable telles que les imputations analytiques, la gestion des immobilisés, le calcul des ratios, la gestion des stocks, la gestion budgétaire, ... ;
de mettre en oeuvre les procédures de sauvegarde et de restauration des données..
d'appréhender les différentes évolutions de la profession, telles que la digitalisation… ;
d'appréhender les fonctionnalités des nouvelles technologies (ERP, CODA,…).

Bibliographie :

Help On line WinBooks Classic FR - WinBooks Help Online

FICHE UE

1273

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Allard Dimitri

METHODOLOGIE

- Méthode pédagogique active basée sur des démonstrations, des exercices pratiques et des mises en situation professionnelle, réalisés individuellement ou en petits groupes, afin de développer l'autonomie et la maîtrise du logiciel comptable.
- Accompagnement individualisé et feedback régulier afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences et l'autonomie des étudiants.

SUPPORTS

- PC Windows
- Logiciel comptable Winbooks
- Logiciel Excel
- Calculatrice
- Notes de cours
- Laboratoires d'exercices (monographie comptable)

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

FICHE UE

1273

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations courantes de la vie professionnelle illustrant le fonctionnement du système d'information comptable d'une entreprise, en utilisant les ressources d'au moins un logiciel comptable largement utilisé :

- de réaliser un exercice comptable complet ;
- d'analyser et de critiquer sa réalisation et d'effectuer les corrections nécessaires.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

Méthode d'évaluation

- L'évaluation des acquis repose sur deux modalités complémentaires :
- **Évaluation formative continue :** réalisée à chaque séance de cours au travers d'exercices pratiques de comptabilité, de l'utilisation du logiciel comptable ainsi que des différentes applications qui y sont associées. Cette évaluation permet de suivre la progression des apprenants et de consolider leurs compétences.
- **Évaluation finale :** organisée lors du dernier cours, sous la forme d'un examen pratique sur ordinateur (PC), permettant de vérifier la maîtrise des compétences acquises tout au long de la formation.

IRAM Enseignement pour Adultes

FICHE UE

1273

UTILISATION DE L'IA

Dans le cadre des travaux personnels, le recours aux outils d'intelligence artificielle (IA) est autorisé, sous réserve du respect de la Charte IA de l'établissement et des conditions suivantes :

- **Recherche documentaire :** les outils d'IA peuvent être utilisés pour rechercher des informations, approfondir certaines notions ou faciliter la compréhension de la matière. Les informations obtenues doivent toutefois faire l'objet d'une vérification et d'une analyse critique.
- **Aide à la rédaction :** l'IA peut être employée pour améliorer la qualité rédactionnelle d'un travail, notamment pour corriger l'orthographe, la grammaire ou reformuler certains passages.
- **Préparation des présentations orales :** l'utilisation de l'IA est admise pour organiser et améliorer la présentation visuelle des supports utilisés lors d'un exposé.

Responsabilité et travail personnel

Les travaux remis doivent être le résultat d'une démarche personnelle de l'étudiant. L'intelligence artificielle ne peut en aucun cas se substituer à son travail intellectuel. Les réflexions, analyses, synthèses et appréciations critiques doivent être élaborées par l'étudiant lui-même.

Transparence et vérification

Toute utilisation d'un outil d'intelligence artificielle doit être clairement mentionnée dans le travail remis, en précisant la nature de son intervention.

En cas de doute concernant l'authenticité ou la maîtrise du contenu présenté, le chargé de cours peut demander à l'étudiant de justifier oralement son travail et/ou de fournir les sources et documents ayant contribué à son élaboration (bibliographie, ressources numériques, échanges avec une IA, etc.).

Restrictions d'utilisation

L'utilisation de l'intelligence artificielle est strictement interdite lors de la réalisation des exercices en classe ainsi que pendant les évaluations finales certificatives écrites.

Le non-respect de ces dispositions sera examiné conformément aux règles en vigueur au sein de l'établissement.

IRAM
Enseignement pour Adultes

FICHE UE

1273

065/40.41.92 www.iramps.be info@iram.be